
Une lettre de M. I. David (1)

Monsieur le directeur,

J'avais envoyé ma brochure sur le Clergé, à Rome, m'engageant à accepter le jugement des autorités romaines. J'apprends qu'elle a été condamnée par la Congrégation de l'Index; je tiens ma promesse, je me sou mets au jugement et je retire ma brochure de tous les dépôts où elle était en vente.

Je crois devoir ajouter que je suis seul responsable de cette brochure que j'ai écrite moi-même, depuis le premier jusqu'au dernier mot.

Je ne crois pas devoir publier les autres approbations que j'ai reçues.

Dura lex, sed lex

Votre, etc,

L. O. David.

Après avoir félicité M. David d'un acte de soumission qui l'honore, nous nous permettrons de faire remarquer que les approbations dont il parle en terminant sa lettre, n'étaient pas juridiques.

Le suicide dans la Province de Québec

En 1895, il y a eu 34 suicides rapportés au Conseil d'hygiène, savoir : 27 parmi les Canadiens-français, et 7 répartis sur les autres nationalités.

Il y a vingt ans, les cas de suicide parmi les Canadiens-français étaient excessivement rares.

Il est évident que le mal des autres peuples nous envahit rapidement, pour les mêmes causes.

Une moquerie de M. Greenway

" Je suis bien déterminé à rendre aux coréligionnaires de M. Laurier toute la justice à laquelle ils ont droit. "

Si M. Greenway est si bien déterminé, il n'a qu'à rendre immédiatement les écoles catholiques qu'il a supprimées en 1890.

Au moment même où il se déclare si bien déterminé, le parti libéral se vante de l'avoir fait capituler, ce qui implique contradiction.

(1) Reproduite du *Monde*.